

Le Commissaire au bien-être et aux droits des enfants ouvre officiellement ses services et débute trois enquêtes systémiques

Montréal, le 10 septembre 2026 – La commissaire au bien-être et aux droits des enfants, Marie-Eve Brunet Kitchen, a annoncé aujourd'hui l'ouverture officielle des services de l'institution. Dès maintenant, les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans, ainsi que les jeunes adultes de 18 à 25 ans qui se sentent vulnérables, qui estiment être témoins ou victimes d'une injustice peuvent faire appel au Commissaire par téléphone, texto ou courriel pour obtenir du soutien dans l'exercice de leurs droits. Parce que les jeunes sont au cœur de la mission du Commissaire, Mme Brunet Kitchen s'est adressée avant tout à eux lors de la conférence de presse tenue ce matin à Montréal.

« À compter d'aujourd'hui, aucun enfant ne devrait rester seul devant une situation qu'il trouve injuste, qui ne respecte pas ses droits ou qui met son bien-être à mal. S'il ne sait pas à quelle porte frapper, il peut commencer par la nôtre. Nous l'écouterons, nous l'aiderons à comprendre ses droits, les ressources existantes, ses options et, lorsqu'il en aura besoin, nous l'accompagnerons dans ses démarches. Nous sommes là pour tous les enfants et les jeunes au Québec. »

Les adultes qui s'inquiètent pour un enfant, constatent qu'un droit n'est pas respecté ou observent qu'un programme ou service public ne répond pas comme il le devrait sont également invités à communiquer avec l'institution. Parents, proches, enseignants, intervenants, professionnels, chercheurs, journalistes ou autres alliés des enfants peuvent ainsi interpeller le Commissaire.

Une présence accrue pour joindre les enfants, les jeunes et le public

Le Commissaire a également annoncé le lancement de sa toute première campagne d'envergure provinciale. Elle prendra la forme d'un affichage sur des autobus de ville, des abribus (dont plusieurs situés près d'écoles secondaires), des autocars interurbains en région ainsi que dans plus d'une centaine d'arénas et de centres sportifs partout au Québec.

Les écoles, les centres jeunesse ainsi que les organisations qui travaillent auprès des enfants et des jeunes seront également invités à faire connaître cette nouvelle institution et à diffuser les outils du Commissaire dans leurs milieux.

Une vitrine Web (enfants.quebec) permet désormais aux jeunes et à leurs alliés de trouver rapidement les coordonnées du Commissaire et de savoir comment le joindre. Aussi, le Commissaire est maintenant présent sur plusieurs réseaux sociaux pour faciliter le dialogue avec les jeunes au Québec.

Trois premières enquêtes

Dans la foulée de l'ouverture de ses services, la commissaire a également dévoilé les trois premières enquêtes systémiques de l'institution.

1. **La première enquête** annoncée porte sur un enjeu susceptible de concerner tous les enfants au Québec. Elle aura pour objectif de répondre à la question suivante : lorsqu'un enfant a besoin de soins au Québec, à l'hôpital comme en ambulance, est-ce que le matériel nécessaire pour le soigner et, parfois, lui sauver la vie, est toujours disponible ?
2. **La deuxième enquête** dévoilée s'intéresse à un groupe particulièrement vulnérable et permettra au Commissaire d'exercer concrètement son mandat auprès de jeunes adultes de 18 à 25 ans en situation de vulnérabilité. Elle concerne les ressources d'hébergement pour les enfants et jeunes adultes de moins de 25 ans autistes ou ayant une déficience intellectuelle. Les enquêteurs chercheront à savoir si les services d'hébergement sont suffisants et adaptés à leurs besoins.
3. Enfin, **la troisième enquête** révélée touche directement aux apprentissages que le Québec devait tirer de drames qui ont profondément marqué notre société. Cette enquête cherchera à déterminer si, après le drame de la jeune Clara* à Granby et la Commission Laurent, une tragédie semblable pourrait encore se produire aujourd'hui au Québec parce que les principaux systèmes qui entourent un enfant ne se parlent pas suffisamment ou pas assez tôt. Pour le vérifier, les enquêteurs analyseront notamment des décès d'enfants survenus au cours des dernières années afin de repérer d'éventuels points de rupture entre les organisations et de déterminer s'ils présentent des récurrences.

« Trois enquêtes très différentes, mais qui posent, au fond, une même question : est-ce que les systèmes qui entourent les enfants répondent aujourd'hui comme ils le devraient à leurs besoins, à leur bien-être et à leurs droits? Nous ne partons pas de la conclusion qu'il existe un problème. Notre travail est précisément de le vérifier. Et si un problème existe, nous voulons comprendre ce qui le crée ou l'entretient, en comprendre les conséquences pour les enfants et déterminer si des changements sont nécessaires. »

À propos du Commissaire au bien-être et aux droits des enfants

Le Commissaire au bien-être et aux droits des enfants est une institution indépendante dont la mission est de promouvoir le bien-être et le respect des droits des enfants au Québec et de veiller à la protection de leur intérêt supérieur.

*Conformément à ce qu'a souligné la coroner Géhane Kamel dans son rapport public, le prénom de l'enfant est mentionné afin de contribuer au devoir de mémoire entourant ce drame et aux réflexions collectives qui en ont découlé.

Renseignements :

Julia Haurio, conseillère aux relations publiques

C : 514-386-4750

Courriel : medias@enfants.quebec



LES TROIS PREMIÈRES ENQUÊTES

1

La première enquête porte sur un enjeu susceptible de concerner tous les enfants au Québec. Elle aura pour objectif de répondre à la question suivante : lorsqu'un enfant a besoin de soins au Québec, à l'hôpital comme en ambulance, est-ce que le matériel nécessaire pour le soigner et, parfois, lui sauver la vie, est toujours disponible?

2

La deuxième enquête s'intéresse à un groupe particulièrement vulnérable et permettra au Commissaire d'exercer concrètement son mandat auprès de jeunes adultes de 18 à 25 ans en situation de vulnérabilité. Elle concerne les ressources d'hébergement pour les enfants et jeunes adultes de moins de 25 ans autistes ou ayant une déficience intellectuelle. Les enquêteurs chercheront à savoir si les services d'hébergement sont suffisants et adaptés à leurs besoins.

3

La troisième enquête touche directement aux apprentissages que le Québec devait tirer de drames qui ont profondément marqué notre société. Cette enquête cherchera à déterminer si, après le drame de la jeune Clara* à Granby et la Commission Laurent, une tragédie semblable pourrait encore se produire aujourd'hui au Québec parce que les principaux systèmes qui entourent un enfant ne se parlent pas suffisamment ou pas assez tôt. Pour le vérifier, les enquêteurs analyseront notamment des décès d'enfants survenus au cours des dernières années afin de repérer d'éventuels points de rupture entre les organisations et de déterminer s'ils présentent des récurrences.

*Conformément à ce qu'a souligné la coroner Géhane Kamel dans son rapport public, le prénom de l'enfant est mentionné afin de contribuer au devoir de mémoire entourant ce drame et aux réflexions collectives qui en ont découlé.





COMMISSAIRE AU BIEN-ÊTRE
ET AUX DROITS DES ENFANTS

Voici quelques informations sur notre organisation et nos services, tirées de notre vitrine Web destiné aux jeunes. Nous les avons regroupées en un seul endroit afin d'en faciliter la consultation.

On est là pour qui?

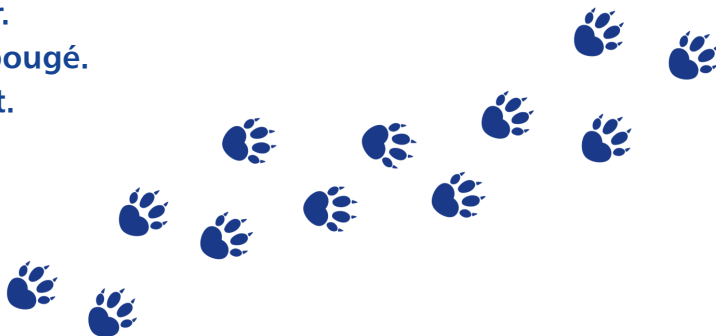
- Tu peux nous contacter si tu habites au Québec et que tu as 18 ans ou moins.
- Tu peux aussi nous interpeller si tu as de 18 à 25 ans et que tu vis une situation de vulnérabilité.
- Tu n'as pas besoin de permission pour nous contacter.
- Peu importe qui tu es ou d'où tu viens, tu peux nous parler.
- Tu t'inquiètes pour un autre enfant ou un jeune? Un ami, ton frère, ta sœur? Parle-nous-en. On est là pour tous les enfants au Québec.

Comment ça marche?

1. On t'écoute – Une personne de notre équipe prend le temps de comprendre ce que tu vis et ce qui te préoccupe.
2. On cherche avec toi – On regarde avec toi ce qui peut être fait. On t'explique tes choix et les personnes ou les organisations qui peuvent t'aider.
3. On t'accompagne – On peut t'aider à trouver la bonne ressource, à comprendre les étapes, à préparer ce que tu veux dire et, si c'est nécessaire, être avec toi dans certaines démarches ou rencontres.
4. On regarde si le problème vient aussi du système – Parfois, le problème vient d'une loi, d'une règle ou de la façon dont un organisme public fonctionne. Ce que tu nous partages peut aider à changer les choses et à éviter que d'autres jeunes vivent la même situation.

Par exemple, tu peux nous parler si...

- Tu vis ou es témoin de quelque chose qui t'inquiète ou qui ne te semble pas juste.
 - Tu as une question sur les droits des enfants au Québec.
 - Tu ne te sens pas écouté ou respecté.
 - Tu ne sais pas à qui parler ou qui peut t'aider.
 - Tu en as déjà parlé à des adultes et rien n'a bougé.
- On est là. Et ce que tu as à dire est important.





COMMISSAIRE AU BIEN-ÊTRE
ET AUX DROITS DES ENFANTS

Ce qu'on te promet

- On va t'accueillir avec respect.
- On va vraiment t'écouter.
- On va prendre le temps qu'il faut.
- On va répondre à tes questions.
- On ne va pas te juger.
- On va s'assurer que tu comprends.
- On va respecter ta culture et ta réalité.
- On va t'expliquer ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire.
- On va te dire ce qui pourrait se passer selon les choix que tu fais.
- Et on va te laisser décider de la suite, tout en restant là pour toi si tu as besoin qu'on t'accompagne.

Ce qu'on ne peut pas faire

- On n'est pas un service d'urgence ni la DPJ. Si tu es en danger, appelle le 911.
- On n'est pas ton avocat, ni celui des organisations publiques. On peut t'expliquer tes droits, répondre à tes questions et t'aider à comprendre les démarches possibles. Mais on ne peut pas te donner de conseils juridiques ni agir comme ton avocat.
- On ne défend pas non plus les organisations publiques ou leurs décisions. Le Commissaire est indépendant.
- Si tu as besoin d'un avocat ou de conseils juridiques, on peut t'aider à trouver la bonne ressource.
- On ne peut pas changer une décision d'une organisation publique. On ne peut pas annuler ou changer une décision prise par une école, la DPJ, un établissement de santé, un tribunal ou une autre organisation publique. Mais on peut t'aider à comprendre cette décision, voir ce que tu peux faire et t'accompagner vers la bonne ressource.
- On ne fait pas une enquête seulement pour régler ta situation. Nos enquêtes servent à comprendre des problèmes dans les lois, les règles, les services ou les façons de faire des organismes publics. Mais ce que vit un seul enfant peut nous faire découvrir un problème plus grand.
- Ce que tu nous partages peut donc amener le Commissaire à regarder la situation de plus près et, parfois, à faire une enquête. Cette enquête ne changera peut-être pas ta situation, mais elle peut aider à éviter que d'autres enfants vivent la même chose.



COMMISSAIRE AU BIEN-ÊTRE
ET AUX DROITS DES ENFANTS

Le renard est le symbole du Commissaire.

Le renard, futé, s'adapte à tous les milieux : forêt, campagne, ville. Par son agilité, sa perspicacité et son ingéniosité, il est capable de voir au-delà des apparences et de naviguer avec intelligence au cœur de situations complexes pour trouver des solutions créatives et astucieuses.

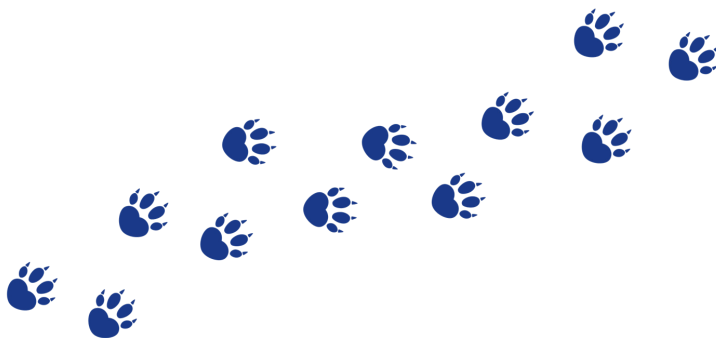
Le bleu, couleur du Québec, évoque la paix, la confiance et le bien-être.

Le regard levé et la patte tendue du renard traduisent le mouvement, le courage et la détermination d'agir.

Le renard regarde vers la lune, qu'il semble tenir comme un ballon : c'est le rêve, l'espoir et le courage de viser haut — « décrocher la lune pour les enfants ».

Le ballon-lune est aussi une source de lumière : en le tenant, le renard bleu éclaire ce qui doit être vu et compris.

Enfin, les étoiles symbolisent les enfants, chacun avec sa propre lumière. Observées collectivement, elles dessinent des constellations : c'est ainsi que nous travaillons, de façon systémique, pour bâtir un Québec où tous les enfants sont écoutés, respectés et pleinement soutenus dans leur bien-être, l'exercice de leurs droits et la réalisation de leur plein potentiel.





COMMISSAIRE AU BIEN-ÊTRE
ET AUX DROITS DES ENFANTS

CAMPAGNE D’AFFICHAGE PHYSIQUE & NUMÉRIQUE

Du 21 septembre au 31 décembre 2026, une campagne d’affichage sera déployée à différents moments et dans plusieurs lieux au Québec afin de faire connaître le Commissaire et ses services auprès des enfants et des jeunes.



SCANNE-MOI!



Pour les 0-18 ans*

* Les jeunes de 18 à 25 ans qui se sentent vulnérables peuvent aussi contacter.



450-222-2303

1-888-944-4455

accueil@enfants.quebec

Autobus

Montréal, Laval, Québec, Sherbrooke,
Gatineau, Saguenay, Trois-Rivières,
Drummondville, Saint-Jean-sur-Richelieu, etc.

Abribus

Près des écoles secondaires à Shawinigan,
Granby, Saint-Hyacinthe, etc.

Autobus voyageurs

Kamouraska, Rivière-du-Loup, Charlevoix,
Amos, Rouyn Noranda et sur la Côte-Nord, etc.

+ 100 arénas & centres sportifs

Rimouski, Alma, Magog, Maniwaki,
Val-d'Or, Baie-Comeau, Kuujuaq,
Saint-Georges (Beauce), etc.

Annonce télévisée

Annonce de 15 secondes sur les ondes
de Télé-Québec.



COMMISSAIRE AU BIEN-ÊTRE
ET AUX DROITS DES ENFANTS

Témoign ou victime d'une injustice ?

ON PEUT AIDER

- Écoute
- Accompagnement
- Droits des enfants



SCANNE-MOI !



Pour les 0-18 ans *

* Les jeunes de 18 à 25 ans qui se sentent vulnérables
peuvent nous contacter.

TEXTO
OU
APPEL

450-222-2303

1-888-944-4455

accueil@enfants.quebec